


|  |   |
|--|---|
|  <p><b>ESAO</b><br/>The EDUCATION<br/>SAFETY ASSOCIATION<br/>of ONTARIO</p> | <p>4950, rue Yonge, bureau 1505, Toronto, Ontario M2N 6K1<br/> <a href="mailto:esao@esao.on.ca">esao@esao.on.ca</a></p> <p>Le 15 mars 2007, numéro 28</p> |
|--|---|

**DANS CE NUMÉRO : POINTS SAILLANTS POUR MARS 2007**

- [LIGNES DIRECTRICES DE PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES \(TMS\) POUR L'ONTARIO](#)
- [DIRECTEUR – SERVICES DE PRÉVENTION DE L'ESAO](#)
- [LA LISTE DES 8 P. 100 DE 2007-2008](#)
- [MISE À JOUR SUR L'HÉBERGEMENT LORS DE LA CONFÉRENCE](#)
- [LES ORGANISMES D'ENSEIGNEMENT DEVRAIENT-ILS AVOIR UNE POLITIQUE SUR L'UTILISATION DU TABAC LORS DE CÉRÉMONIES TRADITIONNELLES DE PURIFICATION? EST-CE UNE QUESTION DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ?](#)
- [LA CONDUITE AU TRAVAIL EST UN DES PRINCIPAUX DANGERS DES LIEUX DE TRAVAIL!](#)
- [DU NOUVEAU SUR LE SITE WEB](#)
- [VOUS NOUS AVEZ DEMANDÉ – EST-CE UNE QUESTION DE SÉCURITÉ OU D'ENTRETIEN?](#)
- [SCHOOL/POLICE EMERGENCY ACTION RESPONSE \(SPEAR\)](#)
- [ACTIVITÉS ET COURS RÉGIONAUX DE L'ESAO](#)


**LIGNES DIRECTRICES DE PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS) POUR L'ONTARIO**

Le 28 février 2007, le Occupational Health and Safety Council of Ontario (OHSCO), dont l'ESAO est membre, a publié les Lignes directrices de prévention des TMS pour l'Ontario et le Manuel de ressources des Lignes directrices de prévention des TMS pour l'Ontario. Les membres de OHSCO ont élaboré les Lignes directrices et le Manuel avec de nombreux partenaires du système. On peut y avoir accès en fichiers PDF téléchargeables en versions française et anglaise, au site Web de l'ESAO.

Les TMS représentent 42 p.100 de toutes les demandes d'indemnité pour temps perdu dans l'ensemble de la province (43 P.100 dans le secteur de l'éducation) et sont, de loin, la catégorie individuelle la plus importante de demandes, avec près de 40 000 demandes concernant des TMS ayant causé des pertes de temps en 2004. Entre 1996 et 2004, les employeurs de l'Ontario ont payé plus de 1,2 milliard de dollars en coûts directs et indirects liés aux TMS. Les Lignes directrices sont destinées à aider les employeurs à développer une approche proactive ayant pour but la prévention.

La dénomination de troubles musculo-squelettiques est utilisée en bien des parties du monde et on l'a choisie pour cette initiative, parce qu'elle n'est pas synonyme d'une lésion ou d'un risque particulier; ces problèmes ne sont pas nécessairement une lésion, et ils se développent souvent au fil du temps. Ils incluent le mal de dos, le claquage musculaire, la tendinite, le syndrome du canal carpien, l'épicondylite latérale, le syndrome de tension répétée et les lésions attribuables au travail répétitif (LTR). Cette annonce a été faite le 28 février, Journée de sensibilisation aux lésions attribuables au travail répétitif (LTR), et c'est un autre type de lésion incluse dans la dénomination de « troubles musculo-squelettiques ».

Doit encore paraître une boîte à outils de prévention des TMS – qui contiendra des feuilles de travail, des sondages, des outils d'identification des dangers et des directives sur les méthodes d'évaluation des

|  |   |
|--|---|
|  <p><b>ESAO</b><br/>The EDUCATION<br/>SAFETY ASSOCIATION<br/>of ONTARIO</p> | <p>4950, rue Yonge, bureau 1505, Toronto, Ontario M2N 6K1<br/> <a href="mailto:esao@esao.on.ca">esao@esao.on.ca</a></p> <p>Le 15 mars 2007, numéro 28</p> |
|--|---|

risques. La boîte à outils a subi l'examen des intervenants et obtenu la contribution d'un groupe d'experts internationaux, et elle sera publiée plus tard en 2007.


Les trois composantes – les Lignes directrices, le Manuel de ressources et la boîte à outils – ont pour but d'informer les parties du milieu de travail de ce que sont les TMS et de la façon de les reconnaître, de les évaluer et de les prévenir pour réduire au minimum leurs effets sur les travailleurs. Les travailleurs, les employeurs, les membres des CMSS, les responsables de la santé et de la sécurité et les syndicats – toutes les parties du milieu de travail en sont les destinataires visés. Le but est d'introduire un cadre pour traiter des risques des TMS dans les lieux de travail. On espère que toutes les parties du milieu de travail téléchargeront une copie des documents et se familiariseront avec leur contenu.

Les Lignes directrices ne sont pas un document de réglementation. Cependant, les inspecteurs du ministère du Travail (MTO) seront bien au fait de ce document et, lorsque des lieux de travail n'ont pas de processus efficace en place pour s'occuper des TMS, ils peuvent référer les parties du milieu de travail aux Lignes directrices et au Manuel de ressources pour les aider à reconnaître et à prévenir ces dangers dans les lieux de travail.

Voici quelques questions qu'un inspecteur du MTO peut poser.

- Avez-vous vu l'avis du MT sur les TMS, destiné aux employeurs?
- Combien de demandes d'indemnité pour temps perdu ou de premiers secours médicaux à cause de TMS avez-vous eues dans la dernière année?
- Quel travail est principalement responsable de vos rapports ou demandes d'indemnité concernant des TMS?
- Avez-vous un programme de travail modifié et de retour au travail?
- Assurez-vous la formation de vos superviseurs et travailleurs à la manutention manuelle des matériaux, aux facteurs de risque rattachés aux TMS, aux signes et aux symptômes des TMS et à la façon de signaler un malaise musculo-squelettique?
- Encouragez-vous les employés à signaler tôt un malaise?
- Avez-vous un processus formel pour reconnaître et prévenir des dangers de TMS dans votre milieu de travail?
- Faites-vous une enquête pour identifier des dangers de TMS lorsqu'un travailleur signale des symptômes de TMS?
- Les dangers de TMS sont-ils reconnus pour votre Partie 2 – Formation sur les risques inhérents au lieu de travail pour les membres agréés?
- Quelles mesures avez-vous prises pour prévenir les TMS (c.-à-d. évaluations, formation, vérifications)?
- Les employés participent-ils au processus?
- Les symptômes de TMS sont-ils signalés très tôt?
- Quelle formation aux signes, aux symptômes, aux dangers des TMS a-t-on donné aux travailleurs?
- Y a-t-il eu une diminution des lésions des TMS?

[Retour en haut de la page](#)

|  |   |
|--|---|
|  <p><b>ESAO</b><br/>The EDUCATION<br/>SAFETY ASSOCIATION<br/>of ONTARIO</p> | <p>4950, rue Yonge, bureau 1505, Toronto, Ontario M2N 6K1<br/> <a href="mailto:esao@esao.on.ca">esao@esao.on.ca</a></p> <p>Le 15 mars 2007, numéro 28</p> |
|--|---|

**DIRECTEUR – SERVICES DE PRÉVENTION DE L’ESAO**

L’ESAO a le plaisir d’annoncer la nomination de M. Randy Plener au poste de directeur – Services de prévention de l’Association ontarienne pour la sécurité en éducation (ESAO). M. Randy Plener se joint à nous après sept années comme vice-président de AMEC Americas, où il a supervisé la création et l’intégration des programmes de sécurité et d’hygiène du milieu dans un certain nombre de filiales nord-américaines de AMEC.

Au préalable, son expérience comprenait des postes comme chef des services généraux Santé, sécurité et questions environnementales de ABB (Asea, Brown, Boveri) Canada, et superviseur des services généraux de la sécurité, de l’hygiène et de la santé au travail et de la CSPAAT au ministère des Transports de l’Ontario. R. Plener connaît bien certains de nos clients; il détient un B.A. en sciences de la vie et biologie de la Queen’s University et une M.H.Sc. en santé et sécurité au travail de la University of Toronto.

Comme directeur – Services de prévention, Randy Plener supervise les services sur place et la Division de la formation, et il travaille au siège social à Toronto. Il lui tarde de rencontrer autant de nos clients que possible, ainsi que nos partenaires du système de prévention dans l’ensemble de la province. Vous pouvez communiquer avec lui à [rplener@esao.on.ca](mailto:rplener@esao.on.ca) ou à 416-250-8005, poste 112.

[Retour en haut de la page](#)


**LA LISTE DES 8 P. 100 DE 2007-2008**

Le ministère du Travail, qui fonctionne selon l’exercice allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars, en est aux dernières étapes de la préparation des listes de 2 p. 100 et de 8 p. 100 pour les milieux de travail de l’Ontario. Comme le savent la plupart de nos clients, la préparation de chaque liste a été un événement annuel au cours des quatre dernières années. Le Ministère applique des critères de sélection aux données des demandes soumises au ministère par la CSPAAT. Le processus de sélection est centré sur une combinaison de la fréquence des demandes et du coût des demandes, avec les plus récentes données très fortement pondérées.

La liste de chaque année est autonome – c’est-à-dire que le processus de sélection est appliqué chaque année à la base de données, vers la fin de l’hiver, et que de nouvelles listes sont produites pour le prochain exercice. Le fait d’être sélectionné pour une année particulière n’influence pas le processus de sélection de l’année suivante. Tout est relatif à la performance en sécurité par comparaison avec le reste du secteur.

De nombreux établissements de la liste de 8 p. 100 du secteur de l’éducation ont choisi de travailler avec l’ESAO l’an dernier – beaucoup ont choisi de travailler avec un certain nombre de partenaires en vue d’améliorer leur performance.

Dans le secteur de l’éducation, il y a environ 1 400 établissements. De ce nombre, dans une année donnée, près de 1 200 n’ont pas soumis une seule demande à la CSPAAT – ce sont souvent de petits

|  |   |
|--|---|
|  <p><b>ESAO</b><br/>The EDUCATION<br/>SAFETY ASSOCIATION<br/>of ONTARIO</p> | <p>4950, rue Yonge, bureau 1505, Toronto, Ontario M2N 6K1<br/> <a href="mailto:esao@esao.on.ca">esao@esao.on.ca</a></p> <p>Le 15 mars 2007, numéro 28</p> |
|--|---|

établissements, mais nous félicitons tout établissement qui peut fonctionner pendant une année sans une lésion dans le milieu de travail. Bravo!

Il y a un certain nombre d'établissements à l'autre extrémité de l'éventail – chaque année, ils ont un nombre important de demandes. Ces 200 établissements ont tendance à être plus grands, y compris sans en exclure d'autres, des conseils scolaires, des collèges, des universités, de grandes bibliothèques urbaines et des galeries d'art. Étant donné les mathématiques du processus de sélection, plus de 100 de ces établissements se retrouveront dans l'une ou l'autre des listes de 2 p. 100 ou de 8 p. 100. Beaucoup auront été antérieurement dans une liste, et beaucoup seront de nouveau choisis, malgré une performance améliorée.

L'amélioration de la performance en sécurité dans les importants établissements du secteur de l'éducation est vue au mieux comme un projet à long terme. Des arrangements rapides pour sortir de la liste ne fonctionnent réellement pas à la longue. L'ESAO le reconnaît et prépare une nouvelle relation avec nos établissements plus importants, en particulier ceux qui semblent choisis par le Ministère d'année en année. Nous offrirons un nouveau programme à ces établissements, dénommé «Programme de partenariat pour l'amélioration de la performance en sécurité». Ce programme mettra l'accent sur le long terme et cherchera à développer une culture de la sécurité qui produira des améliorations permanentes de la performance en santé et sécurité dans le milieu de travail. Nous pensons que c'est la meilleure approche pour des établissements qui seront probablement sélectionnés encore et encore. Nous vous en apprendrons davantage au sujet de ce programme dans l'avenir.

L'annonce des établissements de la liste de 8 p. 100 de 2007 sera retardée jusqu'en avril, par suite de problèmes avec le processus de sélection. Même si nous ne recevons pas de renseignements sur les établissements de la liste de 2 p. 100 (le Ministère garde cette liste confidentielle), nous espérons sortir notre liste finale de 8 p. 100 avant la fin d'avril. Pour les établissements sélectionnés, le Programme de partenariat pour l'amélioration de la performance en sécurité sera une réelle possibilité d'avancer de manière importante. Restez à l'écoute pour obtenir des détails au printemps.

[Retour en haut de la page](#)


---

**MISE À JOUR SUR L'HÉBERGEMENT LORS DE LA CONFÉRENCE**

Notre dépliant sur la Conférence donne la liste de plusieurs hôtels dans la région, mais il a omis de souligner l'hébergement le plus économique disponible. En plus des hôtels dans la région avoisinante, des chambres sont disponibles à des tarifs très acceptables sur le campus même de la Victoria University : des chambres individuelles et doubles climatisées, toutes avec accès gratuit à Internet (avec une demande de raccordement aux données à l'arrivée), des salles de bains partagées et des salles communes. Les chambres individuelles coûtent 70 \$ par nuit, une chambre pour deux personnes coûte 42 \$ par nuit et par personne. Prière de consulter [www.esao.on.ca](http://www.esao.on.ca) (Conférence 2007, page de l'hébergement), pour obtenir des renseignements sur les réservations.

Les inscriptions seront acceptées par téléphone, signaler le numéro 416-585-4524 et communiquer avec le bureau de la réception.

Les personnes qui appellent doivent s'identifier comme participants à la conférence de l'ESAO.

|  |   |
|--|---|
|  <p><b>ESAO</b><br/>The EDUCATION<br/>SAFETY ASSOCIATION<br/>of ONTARIO</p> | <p>4950, rue Yonge, bureau 1505, Toronto, Ontario M2N 6K1<br/> <a href="mailto:esao@esao.on.ca">esao@esao.on.ca</a></p> <p>Le 15 mars 2007, numéro 28</p> |
|--|---|

Le paiement peut se faire avec Visa, Master Card ou un chèque certifié.  
 La date limite pour les réservations est le 15 avril 2007.  
 Un petit-déjeuner léger au Burwash Dining Hall est inclus, de 7 h à 9 h.  
 Pour de plus amples renseignements, prière de consulter  
<http://www.esao.on.ca/conferences/2007/accommodations.htm>

[Retour en haut de la page](#)


**LES ORGANISMES D'ENSEIGNEMENT DEVRAIENT-ILS AVOIR UNE POLITIQUE SUR L'UTILISATION DU TABAC LORS DE CÉRÉMONIES TRADITIONNELLES? EST-CE UNE QUESTION DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ?**

La purification est une cérémonie purificatoire autochtone, qui a souvent lieu à l'ouverture d'un événement, mais peut être un rituel quotidien pour certaines personnes. La cérémonie peut comporter quatre herbes médicinales différentes : foin d'odeur, sauge, cèdre et tabac de cérémonie ((non commercial). Le foin d'odeur est recommandé pour les rituels intérieurs, car il n'est pas acide et a une odeur plus douce qui est tolérée par la plupart des participants. C'est une cérémonie courte, au cours de laquelle le participant dirige la fumée vers sa bouche pour s'assurer qu'il parle avec de bonnes intentions, vers ses yeux pour garantir qu'il voit avec de bonnes intentions et vers ses oreilles, sa tête, son corps, etc.

Ce sujet s'est présenté lorsque l'ESAO participait à une journée de sensibilisation à la culture autochtone, organisée par la Municipal Health and Safety Association of Ontario et la Ontario First Nations Technical Services Corporation. L'événement avait pour but de permettre aux participants d'acquérir une compréhension des cultures et des pratiques autochtones. Les conférenciers comprenaient l'Aîné Hubert Skye, des Six Nations of the Grand River, le professeur Dan Longboat, de la Trent University, Brenda Nadjiwan, d'affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), et Rick Hill, de la McMaster University. Nous avons parlé avec des représentants de de la Technical Services Corporation, d'Affaires indiennes, de la Aboriginal Tobacco Strategy et de nombre d'autres sources trouvées par une recherche dans Internet, mais même si nous avons découvert que de nombreuses personnes intéressées avaient une opinion sur le sujet, aucune de celles avec lesquelles nous avons communiqué n'avait en place une politique ou avait entendu parler de purification effectuée dans une école. Un problème s'est posé dans une école à propos d'une cérémonie qui avait lieu dans une salle de classe ordinaire pendant les heures de classe et au cours de laquelle du foin d'odeur était utilisé. L'odeur s'est infiltrée dans les salles adjacentes et certaines personnes se sont plaintes auprès de l'administration au sujet de la fumée et de l'odeur.

Des travailleurs de cultures diverses sont une réalité des milieux de travail. Pour réussir à gérer dans un milieu culturellement diversifié, les employeurs et les travailleurs doivent ajouter des communications interculturelles à leur ensemble de compétences et devront étudier les connaissances, les compétences et la sensibilisation culturelles nécessaires pour reconnaître et surmonter les obstacles à la communication interculturelle.

Il serait judicieux, semble-t-il, que les conseils scolaires adoptent une politique à ce sujet, avant qu'il ne devienne un problème concernant toutes les parties intéressées par sa conception. Après bien des

|  |   |
|--|---|
|  <p><b>ESAO</b><br/>The EDUCATION<br/>SAFETY ASSOCIATION<br/>of ONTARIO</p> | <p>4950, rue Yonge, bureau 1505, Toronto, Ontario M2N 6K1<br/> <a href="mailto:esao@esao.on.ca">esao@esao.on.ca</a></p> <p>Le 15 mars 2007, numéro 28</p> |
|--|---|

recherches, nous avons trouvé que les établissements suivants s'assurent du respect des cérémonies autochtones traditionnelles, mais ont aussi des politiques en place pour contrôler le malaise ressenti par certains occupants lorsqu'une cérémonie de purification a lieu.

- Trent University, Ontario  
<http://www.trentu.ca/healthandsafety/documents/IndoorAirQualityStandard.pdf>
- University of Manitoba, Manitoba  
[http://umanitoba.ca/admin/governance/governing\\_documents/staff/688.htm](http://umanitoba.ca/admin/governance/governing_documents/staff/688.htm)
- Lakehead University, Ontario  
<http://aboriginalinitiatives.lakeheadu.ca/?display=page&pageid=38>
- Brandon University, Brandon Manitoba  
[www.brandonu.ca/admin/policies/Administrative/traditional%20aboriginal%20activities%20\(guidelines\).doc](http://www.brandonu.ca/admin/policies/Administrative/traditional%20aboriginal%20activities%20(guidelines).doc)
- Grand Prairie College, Alberta  
<http://www.gprc.ab.ca/pdf/policies/admin/CleanAirPolicy.pdf>

Nous aimerions entendre des établissements d'enseignement qui ont élaboré une politique au sujet de laquelle ils aimeraient échanger des renseignements, et de ceux qui voudraient obtenir un exemplaire d'une politique pour leur propre utilisation.

[Retour en haut de la page](#)

---

**LA CONDUITE AU TRAVAIL EST UN DES PRINCIPAUX DANGERS DES LIEUX DE TRAVAIL!**


Aussi sécuritaires que soient nos routes, un jour moyen, deux personnes meurent et plus de 200 sont sérieusement blessées dans des collisions évitables. Il n'y a pas une famille dans la province qui n'ait pas été touchée. Financièrement, le coût des dommages dépasse 9 milliards de dollars par année.

Nos familles, nos amis, nos collectivités méritent une protection. Les Road Safety Partners (partenaires de la sécurité routière) est une alliance d'organisations qui collaborent à l'amélioration de la sécurité routière en encourageant tout un chacun à faire de meilleurs choix sur la route. L'ESAO a commencé à participer au comité de travail de RoadSafe Occupational Driving.

RoadSafe a pour but de promouvoir la sécurité routière et de contribuer au changement des comportements, pour réduire finalement les coûts sociaux, les blessures et les décès rattachés aux véhicules à moteur. Les Road Safety Partners ont pour mission de réduire et de prévenir de manière importante les décès, les blessures et les coûts sociaux causés par des collisions de véhicules à moteur, en visant particulièrement :

- la conduite agressive, distraite et somnolente;
- la sécurité du camionnage et le partage sécuritaire des routes avec les camions;
- la gestion, la sensibilisation et les compétences relatives à la sécurité routière des lieux de travail;
- le port des ceintures de sécurité;
- la sensibilisation et les compétences relatives à la sécurité routière pour les jeunes et les nouveaux conducteurs.

Que pouvons-nous faire pour assurer la sécurité de nos employés?

|   |   |
|---|---|
|  | <p>4950, rue Yonge, bureau 1505, Toronto, Ontario M2N 6K1<br/> <a href="mailto:esao@esao.on.ca">esao@esao.on.ca</a></p> <p>Le 15 mars 2007, numéro 28</p> |
|---|---|

- Comprendre la définition d'un véhicule comme lieu de travail.
- Se rendre compte de la valeur d'un programme de sécurité de conduite pour vos employés.
- Reconnaître les avantages de la gestion de votre programme de sécurité routière au travail.

Le CD-ROM et le didacticiel sur les dangers de la conduite en hiver, préparés par l'ESAO, forment le plus récent outil de formation sur CD-ROM élaboré pour répondre au besoin d'éducation et de formation des conducteurs aux conditions hivernales. Ce programme offre des notions élémentaires sur la conduite hivernale sécuritaire aux personnes qui peuvent devoir conduire dans des conditions hivernales au cours de leurs affectations.

Les connaissances acquises grâce à ce programme aideront tous les conducteurs lorsqu'ils font face à des conditions d'enneigement et de verglas. Il aidera leurs capacités à reconnaître les pneus les plus sûrs pour tous les états des routes et leur présentera les complexités des techniques d'antiblocage des roues et la façon de s'arrêter sans danger dans des conditions glissantes.

Les renseignements sont présentés dans quatre modules : conduite hivernale, freinage et direction, techniques antidérapages et sur la scène d'une collision.

Qui profiterait de cette formation sur CD-ROM?

- Les employeurs qui reconnaissent le risque particulier d'un lieu de travail.
- Les travailleurs qui conduisent dans le cadre de leur travail.
- Les bénévoles dont les tâches comportent la conduite.
- Les nouveaux conducteurs de tous âges.

Ce nouvel outil peut être l'une des ressources à la portée des employeurs pour traiter des dangers de la conduite au travail dans leur organisation. Dans le secteur de l'éducation, nous reconnaissons la valeur de la formation continue pour tous les âges.

Pour de plus amples renseignements sur d'autres ressources et événements qui pourraient vous aider à traiter ce danger, prière de consulter le site Web de RoadSafe à [www.roadsafe.ca/what.htm](http://www.roadsafe.ca/what.htm).

[Retour en haut de la page](#)

## DU NOUVEAU SUR LE SITE WEB


Cliquer pour télécharger

- [Portuguese WHMIS Poster \(Full colour\)](#) (Affiche du SIMDUT en portugais) (Couleur)
- [Conference 2007 16 Page Guide](#) (Guide pour la Conférence de 2007, de 16 pages)
- [Directions Magazine 2007](#) (Magazine Directions de 2007)
- [Field Trip Sample Policy & guide to Vehicle Selection](#) (Exemple de politique d'excursions et guide de sélection de véhicule)

Liens

- [Lignes directrices de prévention des TMS \(Partie 1\)](#) – Français et anglais
- [Manuel de ressources des TMS \(Partie 2\)](#) – Français et anglais

.....

|  |   |
|--|---|
|  <p><b>ESAO</b><br/>The EDUCATION<br/>SAFETY ASSOCIATION<br/>of ONTARIO</p> | <p>4950, rue Yonge, bureau 1505, Toronto, Ontario M2N 6K1<br/> <a href="mailto:esao@esao.on.ca">esao@esao.on.ca</a></p> <p>Le 15 mars 2007, numéro 28</p> |
|--|---|

Si vous rédigez, révisez ou mettez à jour vos politiques sur la santé et la sécurité, veuillez revoir les nombreux liens vers d'autres politiques d'universités, de collèges et d'écoles. Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à communiquer avec nous à [esao@esao.on.ca](mailto:esao@esao.on.ca) ou à appeler votre conseiller local sur place.

[Retour en haut de la page](#)

**VOUS NOUS AVEZ DEMANDÉ!**

L'ESAO et son personnel reçoivent de nombreuses demandes de renseignements et des questions concernant un large éventail de sujets. Quelques questions de portée générale seront incluses dans cette section du bulletin pour mettre à jour toutes les parties intéressées. Dans tous les cas, l'ESAO tente d'obtenir la réponse la plus précise et à jour possible. Nous n'assumons pas la responsabilité réglementaire de certaines situations et le client est avisé de communiquer avec l'organisme de réglementation responsable.

**Votre question**


Je suis membre agréé de mon comité mixte de santé et de sécurité de mon lieu de travail et j'effectue des inspections périodiques de mon lieu de travail. Je note souvent des choses dont il faudrait s'occuper, mais l'employeur me dit que ce sont des points qui se rapportent à l'entretien et qu'ils ne relèvent pas de ma responsabilité. Quelle est la différence entre des points qui se rapportent à l'entretien et des points qui concernent la sécurité?

**Réponse.** C'est une question que nous entendons constamment, sans doute parce que la ligne de démarcation entre des points qui se rapportent à l'entretien et des points concernant la sécurité est très mince. Souvent, les points qui se rapportent à l'entretien deviennent, au fil du temps, des points qui concernent la sécurité. La différence comporte réellement de déterminer si les points créent ou non un risque pour un travailleur.

Par exemple, supposons qu'une lampe d'éclairage est grillée. Si la lampe est l'une parmi de nombreuses lampes d'une salle bien éclairée, c'est un point qui se rapporte à l'entretien. Par contre, si la lampe est l'une de quelques lampes seulement et se trouve dans un escalier ou dans une zone qui est au mieux mal éclairée, c'est un point qui concerne la sécurité.

En général, les défauts concernant des dispositifs de protection, comme des garde corps, des barrières, des lampes d'éclairage de secours, etc., sont, sans aucun doute, des points concernant la sécurité. Des défauts qui concernent des points comme le barreau brisé d'une échelle, la main courante d'un escalier qui a du jeu, la piètre ventilation d'une hotte d'aspiration, pourraient causer des blessures à un travailleur. Ces points concernent la sécurité et soulèvent des préoccupations relatives à la sécurité.

Il y a souvent une longue liste de points qui demandent de l'attention dans nos vastes lieux de travail et la ligne de démarcation entre des points qui se rapportent à l'entretien et des points concernant la

|  |   |
|--|---|
|  <p><b>ESAO</b><br/>The EDUCATION<br/>SAFETY ASSOCIATION<br/>of ONTARIO</p> | <p>4950, rue Yonge, bureau 1505, Toronto, Ontario M2N 6K1<br/> <a href="mailto:esao@esao.on.ca">esao@esao.on.ca</a></p> <p>Le 15 mars 2007, numéro 28</p> |
|--|---|

sécurité peut être très mince. Mais si la situation accroît la probabilité de blessures ou crée une situation dangereuse, vous devriez la signaler.

[Retour en haut de la page](#)

**SCHOOL/POLICE EMERGENCY ACTION RESPONSE (SPEAR) (Mesures d'intervention d'urgence concernant la police et les écoles)**

SPEAR est une base de données informatique complète et un plan de préparation aux situations d'urgence, coordonnant les agents de première ligne et des unités spécialisées. La police régionale de Peel (PRP) a conçu un plan pour garantir que la force policière peut intervenir rapidement de manière efficace lors d'un incident violent et de grande ampleur et coordonner une résolution sécuritaire et effective.

Le plan de la PRP a la capacité de fournir le profil de n'importe quel établissement ( c.-à-d., école, collège et/ou université) pour lequel des données (qui pourraient comporter des cartes des lieux, des plans des étages et des sites, des photos internes, externes et aériennes des établissements, des plans tactiques et des fiches techniques) ont été enregistrés et auxquelles pourraient accéder des ordinateurs de bureau, des unités tactiques mobiles et des inspecteurs de service. Si un incident se produit, le répartiteur ou le superviseur de première ligne détermine s'il y a lieu d'activer le SPEAR, qui sert pour cinq scénarios seulement : des suspects armés, des menaces de bombe, des déversements chimiques, des incidents biochimiques et des événements qui demandent un déploiement extraordinaire de ressources.


Un certain nombre de nos clients ont déjà mis en place ce système ou font activement des recherches sur le programme. La police régionale de Peel a commencé le développement de SPEAR en 2004 et a officiellement lancé le programme en novembre, avec la coopération des systèmes scolaires public et catholique.

D'autres services d'urgence partagent ce programme, dont les services d'incendie locaux de Peel, qui sont actuellement en train de s'y former. Pour de plus amples renseignements sur la mise en place, prière de communiquer avec l'enquêteur Taufic Saliba à 905-453-2121, poste 3620, ou Grace Kempers au poste 3621.

[Retour en haut de la page](#)

**ACTIVITES ET COURS REGIONAUX DE L'ESAO**

Les activités ci-après des **consultants locaux de l'ESAO** sont prévues de septembre à décembre. Les clients désireux de participer à une ou à plusieurs des séances ou des cours ci-après doivent communiquer directement avec le conseiller régional chargé de cette activité. Si vous avez des problèmes ou des préoccupations concernant une activité prévue ou désirez participer à l'une d'elle, prière de communiquer avec votre conseiller régional de la ESAO ou avec le bureau de la ESAO à Toronto, au numéro 1-877-732-3726 ou par courrier électronique à : [esao@esao.on.ca](mailto:esao@esao.on.ca).

|   |   |
|---|---|
|  | <p>4950, rue Yonge, bureau 1505, Toronto, Ontario M2N 6K1<br/> <a href="mailto:esao@esao.on.ca">esao@esao.on.ca</a></p> <p>Le 15 mars 2007, numéro 28</p> |
|---|---|

**Niagara - Bill Urie  
(905) 312-9962**

Basic Certification:  
 March 12, 13 & 14, 2007  
 Brantford, ON - TBA

July 3, 4 & 5, 2007  
 Ontario Alliance of Christian  
 Schools, 617 Garner Road  
 East, Ancaster, ON

Phase II Training:  
 April 16 - 19, 2007,  
 Grand Erie District School  
 Board, Cayuga Support Centre  
 72, Hwy 54, Cayuga, ON  
 all 16 modules

July 6, 2007,  
 Ontario Alliance of Christian  
 Schools, 617 Garner Road  
 East, Ancaster, ON  
 Bio, Chem, Enviro & Slips  
 Client Network Meeting:  
 March 23, 2007, 9:30am  
 Brant/Haldimand Norfolk CDSB  
 Education Ctr 322 Fairview Dr  
 Brantford, ON  
 April 2007  
 Hamilton, ON – TBA

Workshops:  
 March 23, 2007 1:00pm  
 Accident Investigation  
 Brant/Haldimand Norfolk CDSB  
 322 Fairview Dr.  
 Brantford, ON

**Francophone – Alain  
Chenard  
(613) 837-2042**

Programme de Formation  
 de Base à l'Agrément  
 le 14, 15 & 16 mai, 2007  
 Sudbury, ON

**East – Jean-Guy Raymond  
(613) 592-4491**

Basic Certification:  
 April 10, 11 & 12, 2007  
 Renfrew County DSB  
 1270 Pembroke St. W.  
 Pembroke, ON

Phase II Training:  
 June 25 – 28, 2007  
 all 16 modules  
 St. Lawrence Parks  
 13740 County Rd. 2  
 Morrisburg, ON

WHMIS Train the Trainer  
 June 13 – 14, 2007  
 Catholic DSB Eastern Ontario  
 2755 Highway #43 Kemptville

Client Network Meeting:  
 June 5, 2007  
 Catholic DSB of Eastern  
 Ontario  
 2755 Highway #43  
 Kemptville

**North East – Doug Bennett  
(705) 476-7433**

Basic Certification:  
 March 6, 7, & 8, 2007  
 Sudbury, ON – TBA

**North West – TBA  
1-877-732-3726**

Workshops:  
 March 20, 2007 12:00 Noon  
 Principals Due Diligence  
 Red Rock Inn, 145 White  
 Blvd, Red Rock ON

**Georgian Bay – TBA  
1-877-732-3726  
esao@esao.on.ca**

Basic Certification Training  
 April 27, May 4 & 11, 2007  
 Waterloo Regional Children's  
 Museum  
 10 King St. W. Kitchener, ON

Workshops  
 April 25, 2007  
 Georgian Staffing Services  
 50 Hume St, Collingwood,  
 Violence Prevention, Working  
 Alone and Dealing with  
 Difficult and Angry Persons

Phase II Training  
 May 25, 2007 - Conestoga  
 College, Doon Campus  
 299 Doon Valley Dr, Kitchener  
 Chemical Hazards, Fire &  
 Explosion Hazards, Machine  
 Guarding Hazards



**ESAO**

The EDUCATION  
SAFETY ASSOCIATION  
of ONTARIO

4950, rue Yonge, bureau 1505, Toronto, Ontario M2N 6K1  
[esao@esao.on.ca](mailto:esao@esao.on.ca)

Le 15 mars 2007, numéro 28

June 8, 2007  
Conestoga College, Doon  
Campus 299 Doon Valley  
Drive, Kitchener,  
Ergonomics, Slips, Trips &  
Falls, & Workplace Violence

**GTA – Training  
416-250-8005**

Basic Certification:  
March 13, 14 & 15  
4950 Yonge Street  
Toronto, ON

Phase II Training  
May 28, 2007 - Office  
Hazards  
Victoria College – U of T  
Campus Toronto, ON –  
CONF PD 2007

May 29, 2007 Plant Hazards  
Victoria College – U of T,  
Toronto, ON – CONF PD  
2007

Phase II Train the Trainer  
May 28 - 29, 2007  
Victoria College – U of T,  
Toronto, ON – CONF PD  
2007

WHMIS Train the Trainer  
May 28 & 29  
Victoria College – U of T,  
Toronto, ON – CONF PD  
2007

**GTA East - Mike Atkinson  
(416) 466-1923**

Basic Certification:  
April 10, 11 & 12, 2007  
Toronto Public Library,  
Coxwell-Danforth Branch  
1675 Danforth Av, Toronto,

June 12, 13 & 14, 2007  
North York Memorial  
Community Hall  
5110 Yonge St., Toronto, ON

Phase II Training  
March 22, 2007 FULL  
Toronto Public Library –  
Rm 200 40 Orchard View  
Blvd.

Client Network Meetings  
March 12, 2007  
St. Michael's College  
1515 Bathurst St. Toronto,

March 27, 2007  
Toronto, ON. - TBA  
Workshops  
March 12, 2007  
Workplace Inspection  
St. Michael's College  
1515 Bathurst St. Toronto.

**GTA West: - Janice Gallant  
(905) 785-3742**

Phase II Training  
March 29, 2007  
Benares Museum  
1507 Clarkson Rd. N Miss.  
Ergonomics, Slips, Trips &  
Falls, and Violence in the  
Workplace

Client Network Meetings  
March 12, 2007  
St. Michael's College  
1515 Bathurst St. Toronto

Workshops  
April 10, 2007  
Dealing with a Difficult  
Person  
Oakville Public Library  
120 Navy St. Oakville, ON

**South West – Ed Hager  
(519) 264-9738**

Basic Certification:  
Feb 19, 26 & Mar 26, 2007  
Avon Maitland DSB –  
Boardroom  
62 Chalk St. N. Seaforth, ON


March 22, 23 & 28, 2007  
Greater Essex County DSB  
360 Fairview Avenue, Essex,  
ON

May 2, 9, 16, 2007  
London DCSB – Education  
Ctr, 5200 Wellington Rd. S.  
London

Apr 27, May 4 & 11, 2007  
The Children's Museum  
10 King St. W. Kitchener

Client Network Meetings

**Central Lakes - TBA  
(705) 876-1001**

|  |   |
|--|---|
|  <p><b>ESAO</b><br/>The EDUCATION<br/>SAFETY ASSOCIATION<br/>of ONTARIO</p> | <p>4950, rue Yonge, bureau 1505, Toronto, Ontario M2N 6K1<br/> <a href="mailto:esao@esao.on.ca">esao@esao.on.ca</a></p> <p>Le 15 mars 2007, numéro 28</p> |
|--|---|

Veillez contacter Alain Chenard pour de plus amples renseignements concernant les sessions à l'horaire et les sessions futures. [Cliquez pour accéder au calendrier des ateliers et conférences](#)

**BUREAUX ET PERSONNEL DE L'ESAO**

L'ESAO est au service de tous les établissements qui figurent aux numéros **810** et **817** de l'annexe 1 des groupes tarifaires de la CSPAAAT, ainsi qu'aux établissements de l'annexe 2 du secteur de l'éducation. Communiquer avec votre conseiller régional pour de plus amples renseignements sur des cours ou des produits. **Siège social:** [www.esao.on.ca](http://www.esao.on.ca)  
**Tel: (416) 250-8005 Fax: (416) 250-9190 Sans frais: 1-877-732-3726**  
**Conduisez prudemment!** Prochain bulletin! Avril 2007